



# Ferc-Sup et SNTRS CGT

Permanence tous les jours de 9H à 17h30  
à la maison des syndicats

Tel : 01 44 27 30 60

Email : [cgtp6@courriel.upmc.fr](mailto:cgtp6@courriel.upmc.fr)

<http://upmc.fercsup-cgt.net>



## Vers une baisse du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche

En novembre dernier, l'Etat n'avait versé que 80% de sa dotation trimestrielle aux universités, faisant courir la rumeur que les personnels ne seraient peut-être pas payés en décembre. Nous avons finalement bien touché nos salaires, mais l'Etat s'était rattrapé quelques mois plus tard en prélevant 100 millions d'euros sur les fonds de roulement de plusieurs universités, soit l'équivalent des salaires d'environ 2000 salarié-e-s.

Le gouvernement continue de faire passer l'enseignement supérieur et la recherche pour des râleurs privilégiés, affirmant avoir « sanctuarisé » le budget qui y est consacré. Ce qui est complètement faux, comme le confirme le rapport du Sénat sur le budget 2014 qui pointe qu'à travers les gels de crédits, les sommes finalement dépensées ont été bien inférieures aux budgets votés et même inférieures aux dépenses de 2013.

Il ne faut donc pas s'étonner que dans la réalité les crédits récurrents sont en baisse et les moyens se resserrent sur des appels à projet toujours plus recentrés sur un petit nombre de collègues et des thématiques restreintes.

En octobre le budget va être discuté, et **on peut sérieusement craindre des coupes dans le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche**, et plus généralement de la Fonction publique. **Pourtant de l'argent, il y en a** : le crédit impôt recherche (CIR), qui a largement fait la preuve de son inefficacité et de son détournement massif par les grandes entreprises, dilapide pas moins de 6 milliards d'euros par an !

Alors pour changer la donne, mobilisons-nous pour des postes, des crédits récurrents et le dégel du point d'indice le 8 octobre en intersyndicale et le 16 octobre avec Sciences en marche.

Nous rencontrons le Président de l'UPMC vendredi 18 septembre, nous publierons un compte rendu

## Fusion UPMC(P6) et la Sorbonne (P4)

La CGT défend un service public d'enseignement supérieur et de recherche de qualité, c'est-à-dire :

- Des **formations à des métiers pour les étudiants**, et pas seulement des compétences immédiates pour un poste de travail, validées par des diplômes reconnus dans les conventions collectives
- Une **recherche ambitieuse, fondamentale et appliquée**, reposant sur des financements récurrents pour garantir l'indépendance vis-à-vis des entreprises et des lobbys et capable d'assurer la pérennité dans la conduite des recherches.
- Un **statut de fonctionnaire** avec de véritables évolutions de carrières pour les personnels, garant d'un service public de qualité.

## La fusion a au contraire pour buts de :

- **diminuer** les dépenses et donc les emplois pour s'adapter à la politique d'austérité du gouvernement, alors même que la charge de travail risque d'exploser.
- peser politiquement pour l'instauration d'une **sélection des étudiants** en licence et en master, comme le défendent J. Chambaz et B. Jobert
- amplifier la **concurrence** entre gros pôles universitaires, là où il faudrait au contraire œuvrer à la coopération entre l'ensemble des sites.

## Nos camarades de Strasbourg nous alertent :

- Le gros du choc qu'on a connu à Strasbourg c'est d'abord dans les **services centraux** de l'université car ce sont eux qui fusionnent en réalité et là il peut y avoir des dégâts. Et il y en a eu. Beaucoup !!!
- Le point à surveiller **pour la recherche** c'est qu'une immense université pluridisciplinaire ça ne se gère pas de la même façon pour les postes, les crédits recherche, etc... Donc il y aura forcément une évolution des usages de gestion et de discussion.
- **Attention aux mécanismes et structures de niveau intermédiaire** mis en place et aux COPILs divers et variés (ceux de l'IDEX par exemple) qui sont des confiscations de démocratie.

Paris le 17 septembre 2015



## Salaires emploi service public *Exprimez-vous !*

Depuis de trop longues années, la situation de la Fonction publique se dégrade sous l'effet des politiques d'austérité menées par les gouvernements successifs.

Nos salaires sont en baisse continue en terme de pouvoir d'achat, situation principalement liée au gel de la valeur du point d'indice.

Les suppressions d'emploi se poursuivent dans de nombreux secteurs et vont s'accroître encore avec les diverses réformes de l'action publique en cours et à venir.

Nos conditions de travail et la qualité du service public se détériorent.

Cette situation n'est satisfaisante ni pour les usagers, ni pour les fonctionnaires et agents publics, ni pour la cohésion sociale et le développement économique.

### Il est urgent d'opérer d'autres choix !

Pour y contribuer, les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires et FAFP de la Fonction publique ont décidé d'organiser une grande consultation démocratique des personnels de la Fonction publique du 21 septembre au 3 octobre 2015.

Cette consultation vise à permettre l'expression la plus large possible des agents de la Fonction publique afin de donner plus de poids à l'expression des revendications auprès du gouvernement.

Nous vous invitons donc à prendre quelques instants pour répondre à ces questions.

*Notre force, c'est le nombre. Exprimez-vous !*

1. Le gouvernement considère que le gel du point d'indice est un effort que les agents de la Fonction publique doivent consentir pour le redressement de la situation économique du pays.

Pensez-vous au contraire qu'il est urgent et nécessaire d'augmenter les salaires, ce qui passe notamment par une augmentation de la valeur du point d'indice ?

Oui  Non

2. Dans votre service ou établissement, les emplois sont-ils en nombre suffisants pour assurer les missions de service public ?

Oui  Non

3. Etes-vous pour un nouveau plan de titularisation et des mesures fortes pour empêcher la reconstitution de la précarité ?

Oui  Non

4. Les réformes en cours (réforme territoriale, Santé, réforme de l'État...) vous semblent-elles susceptibles :

- d'améliorer le service rendu aux usagers ?

Oui  Non

- d'améliorer les conditions de travail des personnels ?

Oui  Non

Corps et grade : ..... Etablissement : .....

**A remettre à un militant de votre connaissance. Merci pour votre participation !**

**CGT, FSU, Solidaires appellent à une nouvelle journée de mobilisation  
interprofessionnelle le 8 octobre 2015**

## **Avis de décès du Service de médecine de prévention de l'UPMC**

Les représentants du personnel au CHSCT de l'UPMC viennent d'être informés de la démission des deux derniers médecins du Service de Médecine de Prévention (SMP). Cette situation accentue les inquiétudes quant aux suivis préventifs des agents de l'UPMC et ceux des agents hébergés (CNRS, Inserm etc.). Rappelons que le suivi des agents par la médecine de prévention est une obligation légale.

Face à cette disparition inéluctable, l'administration avait annoncé au CHSCT la signature d'un contrat avec une association qui fournirait des médecins de prévention pour le suivi de l'ensemble des agents. Les représentants du personnel ont émis beaucoup de réserves sur l'efficacité de cette solution. Le SNTRS-CGT a également saisi le CHSCT régional du CNRS.

## **CATI : l'Inserm doit s'engager sur la création d'une unité avec l'UPMC et le CEA**

Le Centre pour l'acquisition et le traitement des images (CATI), est une plateforme mise en place en 2011 dans le cadre du plan Alzheimer (dotée de 9 millions d'euros) pour garantir la qualité des observations obtenues dans le cadre de cohortes étudiées en neuroimagerie.

Fin 2014, le CATI regroupait une trentaine d'ingénieurs en CDD. Mais la "disparition" du plan Alzheimer a compliqué la situation : en juillet 2015, seulement 16 ont vu leur contrat renouvelé et pour une durée de 6 mois.

La CGT et SUD sont alors intervenus auprès de l'UPMC pour demander la pérennisation d'une structure permettant de garantir l'avenir de la structure, et des contractuels qui souhaiteraient y prolonger leur activité. Si le CEA et l'UPMC ont montré des signes favorables à une telle solution, l'Inserm refuse pour l'instant de s'engager, bloquant la situation et mettant en danger l'emploi de jeunes diplômés. Une fois de plus, les contractuels sont considérés comme les variables d'ajustement du jeu des restructurations et des financements.

## **Compte rendu de la CPE en ITRF**

La réduction d'ancienneté pour des échelons et même une majoration d'échelon étaient à l'ordre du jour. Nous avons contesté le principe de refuser systématiquement la réduction aux collègues sans entretien professionnel qui sont

- **détachés** : ils n'ont pas d'information par manque de communication avec l'établissement d'accueil : Combaz parle sans preuve de double carrière pour justifier sa position sur ces agents.

- **en arrêt maladies** courtes ou longues :

l'administration maintient sa position de refus d'échelon accéléré ce qui constitue une discrimination. Nous demandons pour la prochaine CPE des précisions sur le processus complet (CPE, CAPN/CAPA, ministère/rectorat) car ce n'est pas clair même pour l'administration.

Nous avons voté systématiquement contre les refus car nous les jugeons injustes (arrêt maladie, détachement)

Pour rappel, la composition des élus est : **5 CGT, 2 SGEN 1 SNPTES**

Le SGEN et le SNPTES votent presque comme un seul homme avec l'administration (sauf pour les catégories C où ils se sont abstenus). Nous n'avons presque pas entendu la voix de ces élus sauf lors de leur vote mou et aucune défense des collègues de leur part n'a été faite.

## **Bibliothèques : quand les C trinquent**

Lors de l'année 2014-2015 la direction de l'UPMC avait décidé d'étendre une fois de plus les horaires de bibliothèque avec les arguments habituels « les étudiants le demandent, il faut faire et c'est légitime ».

Les personnels n'étant pas d'accord avaient vivement protesté rappelant que les conditions n'étaient pas réunies tant sur les moyens humains, financiers, qu'hygiène et de sécurité. Mais rien n'y fait, le président décide de mettre en place un test le samedi à Saint Antoine. Évidemment les « bons élèves » de catégorie A se sont portés volontaires afin de satisfaire la hiérarchie et de continuer à nous entraîner dans la dégradation de nos conditions de travail et de nos conditions de vie.

Au mois de juin, l'agression dans la bibliothèque du L1-L2 sur un de nos collègues moniteur étudiant n'aura échappé à personne. Il aura fallu une déclaration au registre des dangers grave et imminent et l'application du droit de retrait pendant plusieurs jours de l'ensemble des personnels de bibliothèque pour que l'université mette des moyens supplémentaires pour le quotidien.

Mais qu'en est-il pour la bibliothèque de Saint Antoine qui devra de nouveau sans nul doute ré ouvrir ces portes le samedi ?

Le test devra être débattu au Comité Technique, il nous a déjà été annoncé que celui-ci avait été concluant, ce sera sûrement un passage en force de la présidence, mais nous ne nous laisserons pas faire.

Aujourd'hui les bibliothèques sont ouvertes le samedi et les soirées et demain quels autres services le seront ?



## Pourquoi se syndiquer ?

Les salarié-e-s ont confortés par leur vote la CGT comme premier syndicat de l'UPMC. Pour appuyer nos actions, nos luttes et obtenir un rapport de force plus favorable, la CGT a besoin de toi.

### **Se syndiquer c'est agir et lutter pour ne plus être seul au travail**

La CGT intervient régulièrement pour défendre les salariés individuellement. Nous accompagnons tous les salariés (contractuels et titulaires de tous statuts, doctorants) pour défendre leurs conditions de travail, leurs carrières. Nous sommes dans l'action collective pour défendre les postes, s'opposer aux primes sexistes...

Le syndicat ça sert à s'organiser pour se défendre, car c'est tous ensemble qu'on est efficace. C'est le remède au défaitisme ambiant et au repli sur soi, pour une vie meilleure.

### **Se syndiquer c'est être informé et formé**

La CGT représente les salarié-e-s au comité technique (CT), au CHSCT, dans les commissions paritaires, dans les conseils centraux et d'UFR... Elle informe et écoute les syndiqué-e-s à travers des réunions régulières, et plus généralement les salarié-e-s par des tracts ou des heures d'information.

Les syndiqué-e-s reçoivent une presse syndicale sur la situation locale, nationale et internationale, utile à la réflexion de chacun-e pour se forger son opinion et participer à l'échange collectif.

La formation syndicale est un droit pour tous les salariés et les privés d'emploi, qu'ils soient syndiqués ou non, sous réserve que la formation soit dispensée par une organisation syndicale représentative. Chaque salarié a le droit de s'absenter 12 jours par an en formation syndicale.

### **Se syndiquer c'est réfléchir et décider ensemble**

La CGT fait le choix de la démocratie. Elle décide de ses orientations avec les syndiqués. Le syndiqué donne son opinion, débat et participe à la prise de décision, s'implique dans la vie syndicale, y exerce des responsabilités si il le souhaite.

### **La cotisation syndicale : quelle utilité, quel montant ?**

La cotisation versée régulièrement par le syndiqué matérialise son appartenance au syndicat et constitue un élément vital à l'activité de la CGT. Elle garantit son indépendance.

La cotisation est fixée à 1% du salaire net (sans les primes), **les 2/3 sont remboursés par les impôts.**

Pour une gestion pratique et régulière, la CGT encourage le prélèvement automatique des cotisations syndicales.

### **Création d'une section SNTRS-CGT à Saint Antoine**

Les personnels Inserm de la Faculté de médecine de Saint Antoine s'organisent et viennent de former une section SNTRS-CGT, qui travaille en commun avec le syndicat des personnels de l'UPMC Fercsup-CGT et le SNTRS-CGT de Jussieu.

La section démarre l'année en travaillant à la mobilisation pour la journée d'action intersyndicale et interprofessionnelle du 8 octobre et pour la deuxième édition de Sciences en marche le 16.

Pour toute prise de contact, écrivez à [basile.chaix@upmc.fr](mailto:basile.chaix@upmc.fr)

### **Lieu et date des permanences :**

Elles ont lieu tous les jours à la maison des syndicats sur le quai Saint-Bernard. Vous pouvez aussi nous joindre au téléphone : 01.44.27.30.60

### **Comment se syndiquer ?**

Il suffit de remplir le bulletin ci-dessous.

#### **Je me syndique à la CGT de l'UPMC**

NOM : .....  
PRENOM : .....  
UFR : .....  
Tél : .....  
Mél : .....  
Adresse : .....  
.....

Adresse de retour courrier :  
Syndicat CGT P6, Maison des syndicats,  
Case 214,  
4 place Jussieu  
75005 Paris